

PRESS RELEASE



COMMUNIQUÉ

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

CANADA

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

116

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE  
le 30 avril 1968.

DECLARATION FAITE PAR M. MITCHELL SHARP,  
SECRETARIE D'ETAT AUX AFFAIRES EXTERIEURES,  
LORS DE LA REPRISE DE LA SESSION DE LA 22<sup>e</sup>  
ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES A NEW YORK  
LE 30 AVRIL 1968

---

Traité de non-prolifération